

Date à retenir

Réunion des parents avec l'équipe d'animation
et les responsables des associations

Mercredi 26 avril à 20 h
Ecole Jules Ferry – Chauffour Notre Dame



Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux responsables :

Chauffour	Véronique LEDRU.....	02.43.88.77.50
	Nadine JOUIE	02.43.88.04.59
Degré	Céline PASDOIS (ROSIN).....	06.14.81.72.86

Vous pouvez poser toute question à l'adresse email suivante :

centreloisirs.chauffour72@gmail.com

ou télécharger les documents nécessaires à une inscription sur le site du SIVOM www.syndicat-bocage-cenomans.fr



Juillet 2017

Accueil de Loisirs organisé par l'Association Familles rurales de Chauffour Notre Dame avec la participation financière du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans et de la Commune de Degré

Le Centre de Loisirs fonctionnera du **10 juillet au 28 juillet 2017** selon les modalités définies par le règlement de l'Accueil de Loisirs ci-après. Il est ouvert aux familles, adhérentes ou non (Adhésion : 26,50 € par famille). Le Centre de Loisirs accueillera les enfants de **3 ans** (scolarisés nés en 2014) **jusqu'à 14 ans**.

Les inscriptions auront lieu :

➔ A Chauffour

- Vendredi 12 mai	16h30 – 18h30	Ecole Jules Ferry
- Mardi 16 mai	16h30 - 18h30	Ecole Jules Ferry

➔ A Degré

- Samedi 13 mai	10h00 - 12h00	Salle des associations
- Mercredi 17 mai	16h30 - 18h30	Salle des associations

A l'occasion de l'inscription, veuillez apporter :

- Avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 (à défaut tarif maxi appliqué)
- La fiche sanitaire dûment remplie pour chaque enfant inscrit
- Le n° allocataire de la caisse qui verse vos allocations (CAF, MSA)
- Le règlement correspondant à la période d'inscription
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile : **obligatoire**

Règlement Accueil de Loisirs

L'accueil de Loisirs sera ouvert du **lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017** pour les enfants de 3 à 14 ans sous la direction d'Isabelle EGON.

■ **Lieu : Ecole Jules Ferry – 13 rue de la Denisière
Chaufour Notre Dame – 02.43.88.87.40**

■ Horaires de l'Accueil de Loisirs

Les activités seront programmées de 9 h 00 à 17 h 00 (cantine obligatoire). Une garderie sera organisée le matin à partir de 8 h 00 et le soir jusqu'à 18 h 00 (cf tarifs dans tableau ci-joint).

■ Coût

Depuis 2010, la CAF exige d'appliquer des tarifs en fonction du quotient familial : cf tableau ci-joint des différents tarifs
Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 juin 2017.

L'adhésion facultative à l'association Familles Rurales est de 26,50 €. Elle devra être réglée à l'inscription ou justifiée en présentant la carte d'adhérent si elle a été prise sur une autre commune.
Pour les familles qui font le choix de ne pas adhérer, un supplément de 7 € par jour sera demandé.

■ Inscriptions

Les inscriptions se font pour une durée minimale d'une semaine en fonction du calendrier du centre. Chaque famille doit s'engager sur le temps de présence des enfants lors de l'inscription en versant la valeur d'une semaine. Le centre peut accueillir les enfants présentant un handicap.

■ Absences

Toute absence devra être signalée auprès de la Directrice dès 9h (au **06.08.61.42.13 ou 02.43.88.87.40**)

Seules les absences dues à des problèmes de santé donneront lieu à un remboursement. Celui-ci se fera sur présentation d'un certificat et pour une absence d'un minimum de trois jours.

En cas d'épidémie, les responsables de l'organisation du Centre de Loisirs se réservent le droit pour des raisons budgétaires, d'envisager le non-remboursement des journées d'absences.

■ Désistement

Pour tout désistement après le 15 juin 2017, il ne sera effectué aucun remboursement (sauf cas de force majeure).

■ Assurance

L'association souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident. Elle se dégage de toute responsabilité pour les accidents survenus pendant le trajet domicile - centre de loisirs.

Chaque famille devra présenter obligatoirement une attestation de responsabilité civile en cours de validité, fournie par sa compagnie d'assurance.

■ Activités

L'équipe d'animation définira les activités mises en place dont un thème est défini par semaine.

Toutes les activités proposées seront fonction du nombre d'enfants inscrits et pourront être modifiées, voire annulées en cas d'effectif insuffisant ou selon la météo.